

MONTS DU LYONNAIS RÉFORME TERRITORIALE

# Les monts du Lyonnais volent

Le Simoly, c'est fini. En 2017, seules deux des trois communautés de communes qui composaient le Syndicat intercommunaire des monts du Lyonnais fusionneront. Les communes de la Loire s'en iront temporairement. Pour les habitants des monts du Lyonnais, ça ne changera pas grand chose, sauf peut-être, pour certains, le prix de la taxe sur les ordures ménagères. Explications.

« Le plus simple, c'était de transformer le Simoly en communauté de communes ! » Bernard Chaverot ne s'en remet pas. Avec la réforme territoriale (loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)), qui demande aux communautés de communes de se regrouper, il a fallu réfléchir : avec qui se marier ? Or, les trois Communautés de communes de Chamousset-en-Lyonnais, les Hauts-du-Lyonnais et Forez-en-Lyonnais (Loire) sont fiancées depuis 1979, grâce au Syndicat intercommunaire des monts du Lyonnais, dont Bernard Chaverot est le président. La raison première de ces fiançailles, c'était la gestion des ordures ménagères, mais la relation a évolué et le Simoly porte d'autres projets, notamment celui du Tepos (Territoire à énergie positive).

## Une « réunification » en vue

Les trois communautés de communes, comprenant 34 communes, à cheval sur les deux départements, n'avaient qu'un mot à dire pour entériner une fusion entre trois collectivités qui travaillent déjà ensemble. Sauf que des voix se sont élevées pour s'opposer à l'union. La première cause, c'est la frontière départementale et donc la présence de deux préfets différents dans l'affaire. Chacun de son côté avait ses propres intérêts et le dialogue entre Loire et Rhône ne s'est pas fait. Du coup, pas question, en 2017, de discuter de fusions entre des communautés de communes issues de départements limitrophes.

Qu'à cela ne tienne, Bernard Chaverot se dit prêt à attendre un an, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, où une deuxième chance permettrait aux communes de Forez-en-Lyonnais qui le souhaitent, d'intégrer la toute



■ La question de la taxe sur les ordures ménagères sera centrale dans cette réforme. Mais si les choses sont bien organisées et la communauté de communes des monts du Lyonnais, il ne devrait pas y avoir de grosse différence. Pour celles qui la quittent,

nouvelle communauté de communes des monts du Lyonnais, et reconstituer ainsi l'ancien territoire du Simoly. Une petite réunification et c'était reparti comme en quarante avec les anciens de 1979.

## Au revoir La Gimmond, Chazelles, Saint-Médard et Maringes !

Encore raté, car c'était compter sans les querelles de clocher et d'ego. Sur les dix communes de Forez-en-Lyonnais, La Gimmond a décidé de partir avec la Métropole de Saint-Etienne. Chazelles-sur-Lyon (chef-lieu de canton), Saint-Médard-en-Forez et Maringes rompent aussi les fiançailles pour rallier la nouvelle communauté de communes de Forez-Est, qui sera chapeautée par Feurs. Pour ces trois-là, le divorce semble consommé même si Bernard Chaverot veut encore croire à un revire-

ment de Maringes : la commune s'est déchirée sur la question au point d'organiser de nouvelles élections municipales ce dimanche.

Pour les six autres communes ligériennes, Virigneux, Viricelles, Châtelus, Chevrières, Grammond et Saint-Denis-sur-Coise, un billet aller-retour a été négocié. Elles partiront temporairement dans l'escarcelle de Forez-Est, en 2017, avant de faire leur entrée un an après dans la toute nouvelle communauté de communes des monts du Lyonnais, qui aura fonctionné un an sans elles. Leur départ se fera à la condition tout de même que Forez-Est accepte de les laisser repartir. Mais des accords ont déjà été signés en ce sens. Côté préfecture de la Loire, on confirme que « les services de l'État apporteront leur soutien aux collectivités pour les opérations préparatoires à leur retrait de l'Est Forézien ».

En attendant 2018, et les retrouvailles à 30 communes, il faudra gérer ce *break*. Il reste quelques mois pour s'organiser : « C'est une période douloureuse. Il va falloir partager les petites cuillères et dire où on met le chien ! », ironise Bernard Chaverot, qui a même démissionné de son

poste au conseil départemental du Rhône pour se consacrer entièrement au dossier.

## « Ici on paie les ordures bien moins cher qu'ailleurs » «

Côté Rhône, les relations ne sont pas non plus toutes au beau fixe : au sein de Chamousset-en-Lyonnais, deux communes menacent aussi de faire sécession. Brussieu et Brullioles lorgnent vers la vallée, côté Pays de L'Arbresle. « D'accord, s'ils sont prêts à payer une partie des emprunts en partant, regrette Bernard Chaverot. Mais, annonçons les choses telles qu'elles doivent être annoncées ! »

Pour lui, la question des ordures est centrale : « Ici, on paie les ordures bien moins cher qu'ailleurs, grâce au Simoly et aussi parce qu'en plus les habitants trient bien ». Cette faible taxe sur les déchets fait la fierté de Bernard Chaverot, même s'il aimerait la baisser encore plus. Les sécessionnistes sont prévenus : quitter le Simoly aura un prix et ce sera sans doute celui des ordures ménagères.

Élise Colin

elise.colin@leprogres.fr

« Il va falloir partager les petites cuillères et dire où on met le chien ! »

Bernard Chaverot,  
président du Simoly

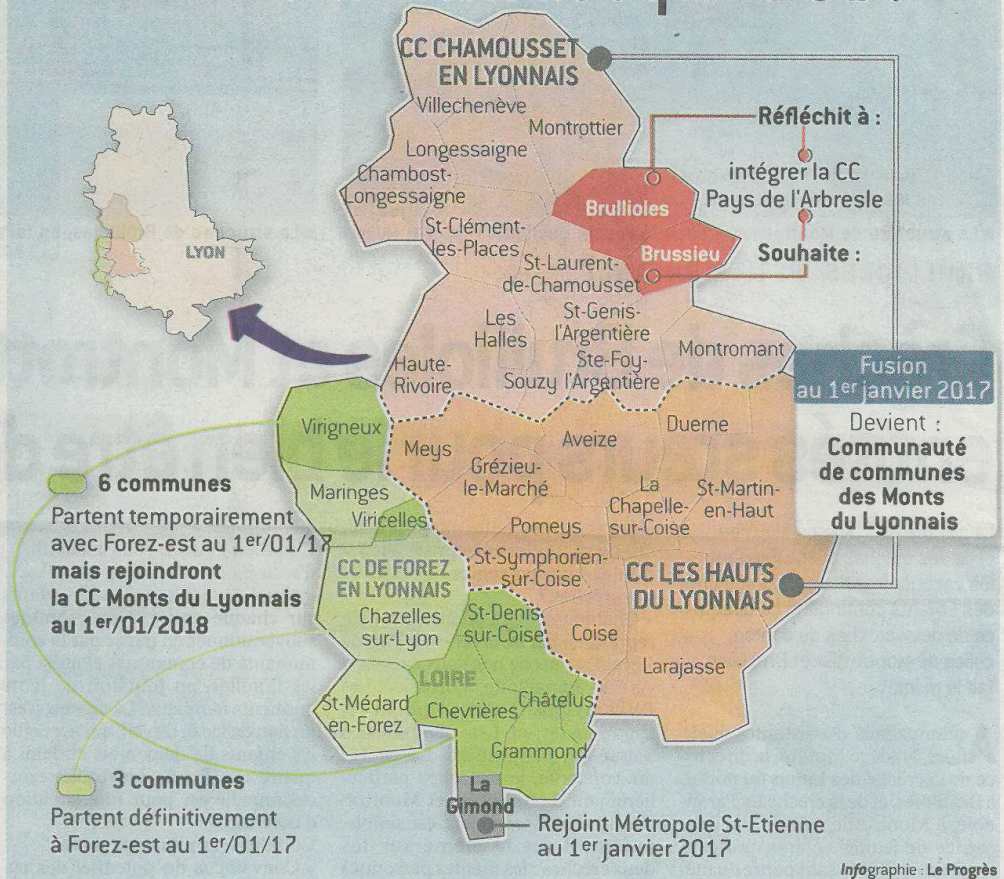


# t en éclat au 1<sup>er</sup> janvier 2017



En amont, pour les communes qui vont constituer cela pourrait augmenter. Photo d'illustration Le Progrès

## Réforme territoriale : qui va où ?



Infographie : Le Progrès

### REPÈRE

- **Un nouveau siège... au Simoly**  
Le siège de la toute nouvelle Communauté de communes des monts du Lyonnais (CCML) sera officiellement basé à Pomeys, au château de Pluvy, là où siège déjà le Simoly.
- **Un président temporaire**  
Le président automatiquement désigné par défaut (en raison de l'âge) au 1<sup>er</sup> janvier sera Gérard Vulpas, l'actuel président de la Communauté de communes de Chamousset-en-Lyonnais. Mais de nouvelles élections seront ensuite organisées.
- **Les délégués**  
Il y aura 35 délégués au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 42 en 2018 pour la nouvelle communauté de communes. Il y en a au moins un par commune. Par défaut, les maires doivent siéger. Libre à eux de démissionner ensuite pour laisser la place à d'autres conseillers.

## L'avenir de 174 salariés est incertain

Ils sont 174 au total à être concernés directement par cette réforme du territoire. Les salariés des trois Communautés de communes, du Schéma de cohérence territoriale (Scot) et du Simoly sont en première ligne dans le dossier. Les incertitudes autour de leur avenir ont déjà conduit à trois départs, dont un seul remplacé pour cause d'incertitudes. Sachant que le futur siège de la Communauté de communes des monts du Lyonnais se trouvera au château de Pluvy, à Pomeys, certains services y seront recentralisés, comme, par exemple, la partie comptabilité. « À ma connaissance, aucun employé n'aura besoin d'acheter une voiture pour venir au travail, puisqu'ils se déplacent déjà tous en voiture », explique Bernard Chaverot. Certains devront, cependant, se résoudre à faire quelques kilomètres de plus sur les routes des monts du Lyonnais.

**Quid du Simoly, du Scot, au-delà de leurs salariés ?**  
« Quoi qu'il arrive, le Simoly perdurera toute l'année 2017 », affirme son président. Après la « réunification », au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il faudra décider de l'avenir du syndicat intercommunautaire, dont les contours épouseront à peu près le nouveau territoire de la Communauté de communes des monts du Lyonnais. Elle pourrait alors récupérer les compétences du Simoly, avec la gestion des déchets, mais aussi le



Photo Le Progrès

projet Territoire à énergie positive (Tepos). Ou pas. Pour l'instant, tout reste à décider mais il faut aller vite : « Nous en sommes à une réunion par jour en ce moment », indique Bernard Chaverot. Et puis, il va falloir aussi gérer le musée du chapeau situé sur la commune de Chazelles-sur-Lyon, qui quitte définitivement les monts du Lyonnais. Sauf que le bâtiment appartient à la Communauté de communes de Forez-en-Lyonnais, qui disparaîtra au 1<sup>er</sup> janvier. Pour garder son musée, il va falloir que Chazelles paie les emprunts qu'il reste à payer et aussi les employés,